



17 octobre 2004
Journée mondiale du refus de la misère

Le Rapport Général sur la Pauvreté a 10 ans Résistons à l'enterrement de la lutte contre la pauvreté

Mouvement Luttes Solidarités Travail

L.S.T. Andenne asbl
rue d'Horseilles, 26
5300 Andenne
085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

L.S.T. Ciney-Marche asbl
rue de Monin, 96
5362 Achet
083/61.10.85
ciney-marche@mouvement-LST.org

L.S.T. Namur asbl
rue Pépin, 64
5000 Namur
081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

L.S.T. Tubize
c/o Claire & J-F Funck
rue du Centre, 19
1460 Virginal
067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site du mouvement LST :
www.mouvement-LST.org

prix : 3,00 €
disponible gratuitement sur le site web

Table des matières

INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : La famille.....	5
• Situer la famille comme priorité.....	5
• La souffrance des familles : “des difficultés sur tous les plans”	6
• Se battre pour joindre les deux bouts... ..	7
• Le placement des enfants.....	9
CHAPITRE 2 : Emploi et sécurité d'existence.....	11
• ALE & titres services.....	11
• Des formes d'emplois déréglés.....	12
• La pauvreté n'est pas une exclusion.....	14
• La crainte de l'insécurité d'existence généralisée.....	16
CHAPITRE 3 : Le logement.....	19
• Introduction	19
• Le logement privé : le lien entre logement et revenu	20
• Le logement social est-il social ?	22
• Les circuits marginaux du logement	24
♦ Vivre l'habitat permanent en camping et en parc résidentiel	25
♦ Vivre sans domicile fixe	26

INTRODUCTION

A l'occasion du 17 octobre 2004, les familles et les personnes qui se rassemblent dans le mouvement LST insistent pour que cette Journée Mondiale du refus de la misère soit un temps fort où des engagements solides se prennent.

Cette année marque les dix ans de la publication du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP), qui constitue les traces d'un dialogue mené de 1992 à 1994 par des associations où les pauvres se rassemblent, des administrations, des organisations de travailleurs, des représentants des pouvoirs publics et du monde politique.

Ce rapport sur la pauvreté était commandé par le Gouvernement Dehaene dans le cadre des objectifs politiques « pour une société solidaire ». Ces travaux étaient coordonnés par la Fondation Roi Baudouin, en partenariat avec des associations créées de longue date, au départ des luttes et des résistances à la misère des plus pauvres.

Aujourd'hui on parle de « société d'intégration ».

A l'occasion de ces dix ans, le Gouvernement Fédéral prépare un événement avec le Ministre de l'Intégration Sociale. Il associe le Service Pauvreté du Centre pour l'Egalité des Chances, des délégués des associations partenaires du suivi du RGP et divers partenaires.

Nous craignons que ce soit l'occasion de l'enterrement de la lutte contre la pauvreté...

Alors qu'au contraire, il est important, pour l'ensemble de notre société, de se replonger dans le contenu de ce dialogue avec les plus pauvres. Pourquoi pas une nouvelle publication et une large diffusion du RGP !

(En attendant, consultez notre site pour le télécharger : www.mouvement-LST.org)

Les questions abordées en 1994-95 dans ce rapport sur la pauvreté interpellent, de manière aigue, les réalités de 2004. Tant les acteurs politiques que les responsables des administrations et syndicats, les différents services associatifs ou publics, de même que Monsieur et Madame « tout le monde » trouveront un intérêt à entrer dans ce dialogue avec les plus pauvres, initié par la démarche du RGP.

Depuis 1994 les associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté travaillent dans le cadre des structures mises en place au niveau Fédéral pour assurer une suite à ce dialogue. Ces associations développent une vigilance permanente pour tenter de faire évoluer les diverses actions de lutte contre la pauvreté, dans l'intérêt réel des plus pauvres.

C'est dans ce cadre que le Service de Lutte contre la Pauvreté du Centre d'Egalité des Chances a publié, depuis son existence, deux rapports bisannuels concernant la lutte contre la pauvreté.

Cependant, il est important de reprendre le contenu du RGP, publié en 1995, qui fait état d'un dialogue entre les plus pauvres et les diverses composantes de la société.

L'expression des plus pauvres y est forte et claire.

C'est une mise en évidence des rapports d'exploitation extrêmes, d'une utilisation des plus pauvres dans des mécanismes d'appauvrissement de l'ensemble du monde du travail, générant la grande pauvreté. C'est aussi une mise en évidence des difficultés pour construire un droit à la famille, un droit au logement, un accès aux soins de santé.

Nous savons que, sous de nombreux aspects, ce Rapport Général est dérangeant pour certains. Malgré toute sa pertinence face à l'évolution actuelle de notre société, nous pensons que certains préfèrent l'enterrer. Un 10ème anniversaire ferait sans doute bien l'affaire.

Nous voulons donc que ce rapport et son contenu restent présents dans les agendas politiques et dans les endroits où se construit l'avenir de nos sociétés.

C'est dans cette perspective que nous demandons à Madame Vienne, Ministre en Région wallonne, de soutenir cette mobilisation autour du RGP et de son suivi.

Nous avons choisi quelques passages du RGP où des personnes pauvres exprimaient leur pensée par rapport à leurs conditions d'existence et les avons mis en regard de ce qui se fait 10 ans après.

Rapport Général sur la Pauvreté, 1995

« Ce rapport n'est pas un rapport sur la situation d'une minorité. Il propose d'avancer dans la réalisation des Droits de l'Homme, à partir de l'expérience des plus pauvres, prise comme mesure des avancées pour tous. » RGP - p. 398

« Lutter contre la pauvreté ne consiste pas uniquement à chercher des solutions pour les pauvres, mais à trouver des avancées pour l'ensemble de la société... Partir des pauvres et de la dynamique de leur lutte contre la pauvreté, c'est utiliser la pauvreté comme catalyseur de nos sociétés, comme un moyen de penser leur évolution, de vérifier les programmes, projets et propositions. » RGP - p. 395.

Nous proposons une relecture de quelques lignes du Rapport à travers les thèmes de la famille, de l'emploi et de la sécurité d'existence et du logement pour en souligner l'intérêt et l'actualité.

Les illustrations de ce document sont offertes par Serdu et sont extraites de "*La Tuile. Le droit au logement pour tous*", étude collective des conditions de logement de personnes très pauvres dans le Namurois, réalisée par LST asbl et de "*La dignité... parlons-en ! Chronique de 25 ans d'application de l'aide sociale*", réalisée par le mouvement LST. Editions Luc Pire. Plus d'info sur ces publications, parmi d'autres, sur notre site.

CHAPITRE 1 : La famille

• Situer la famille comme priorité

Tout le chapitre famille reste d'une brûlante actualité.

Dans le cadre de l'événement du 15 octobre¹, nous ne retiendrons que quelques éléments particulièrement parlants, à partir de notre vécu militant.

“Ce que je n'ai pas connu dans ma jeunesse, je veux le donner à mes enfants : l'amour, l'affection, la chaleur ; je vis pour ma famille. Je consacre toute mon énergie à mes enfants. Si je n'avais pas mes enfants, qu'est-ce que je serais devenue ? J'ai une raison de me battre. Je vis pour mes enfants”.

Dès la première concertation, les personnes pauvres ont clairement déclaré que la famille devait être le premier chapitre du Rapport. Bien entendu, le logement, la santé, le travail... sont tous des éléments vitaux, reconnus d'ailleurs comme droits fondamentaux, pour réaliser cette aspiration à vivre en famille. La grande pauvreté, parce qu'elle est une violation de ces droits, réduit à néant tous les efforts de fonder une famille.

Le témoignage d'une organisation réunissant les pauvres explique bien des choses :

Ce chapitre veut prouver la nécessité absolue d'axer la lutte contre la pauvreté sur la famille.

Il est apparu de plus en plus manifeste que c'est sur ce plan que les droits de l'homme sont le plus cruellement bafoués. RGP – p. 25

Dix ans après...

La revendication fondamentale exprimée dans ces quelques lignes n'a pas avancé du tout. Au contraire, il apparaît que l'emploi à tout prix et l'activation, que l'augmentation maximale de la production de richesses, sans un partage équitable, et surtout les directives européennes, sont les priorités fondamentales des politiques.

Sans doute, ces choix sont-ils au bénéfice du bien-être de la famille de ceux qui les promeuvent ?

Il reste que l'appel du RGP, **situant la famille et les relations fondamentales comme priorité**, doit être entendu et représente pour tous une chance essentielle, pas seulement pour les plus pauvres.

Restaurer cette priorité, c'est évidemment penser tous les droits comme au service de ce lieu primordial de la dignité humaine. On doit alors aborder les problématiques du revenu, du logement, de la santé, de la formation et de la culture... non pas comme des fins en soi, mais comme conditions nécessaires à la promotion fondatrice de l'homme au coeur de ses liens fondateurs -sa famille.

“C'était un véritable dialogue car nous pensons avoir été compris”.

“On aurait dit que, pour une fois, le dialogue entre les deux parties a vraiment porté sur un souci commun et que nous avons découvert que nos intérêts concordent...”

La réussite du dialogue famille est liée au désir de tous les participants de rechercher dans l'autre son humanité, à une écoute de qualité. Cette démarche a été facilitée par l'absence d'enjeux individuels. RGP – p. 25

¹ Cette année, nous célébrons la Journée Mondiale du Refus de la Misère le vendredi 15 octobre.



La méthode de dialogue qui a été utilisée pour construire le RGP, et ce chapitre en particulier, continue depuis 1996 sous la forme d'un atelier de travail qui rassemble les associations LST et ATD, l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et les travailleurs sociaux de ces services. Ce lieu s'appelle l'Agora.

Tous les partenaires ont choisi de consacrer le temps qu'il faudra. En fait, huit ans de travaux n'ont encore permis aucune communication sur son contenu. Ce travail a été encouragé, en Communauté Française, par la Ministre de l'Aide à la Jeunesse de l'époque, Madame Onkelinx.

Madame Maréchal, la Ministre qui a succédé dans ces charges, a encouragé le processus. C'est sans doute le lieu le plus visible de la continuité de la méthode de dialogue développée pour le RGP.

• La souffrance des familles : “des difficultés sur tous les plans”

Les difficultés pour les plus pauvres d'assurer la protection de leur vie familiale ne peuvent être dissociées de la perception que la société a de leurs conditions d'existence. Les familles se sentent jugées et non écoutées : à leurs yeux, on n'apprécie pas la chose essentielle, la qualité du lien d'amour. Ce point central s'efface derrière les difficultés de la vie qui, elles, sautent aux yeux des intervenants. Les corrélations étroites qui existent entre tous les problèmes aggravent encore chacun d'eux. Ce cercle vicieux est lui-même renforcé par le regard de la société que les parents perçoivent comme un manque de respect. RGP – p. 26

Les investigations des services sociaux sont vécues comme autant d'intrusions graves dans la vie privée.

Tant que nous ne comprendrons pas que leur vie est placée sous le signe d'une longue histoire de pauvreté ils resteront incompris et rejetés par la société”.

Tout commence par les stigmates du passé.

Il est particulièrement difficile pour les plus pauvres de se libérer du passé. Le sentiment d'humiliation, de honte, d'incompréhension - le manque de respect dont ils souffrent - se transmet de génération en génération. Il empêche de se forger une image positive de soi-même. RGP – p. 27



En dix ans, s'il y a eu quelques avancées ponctuelles, la souffrance reste la même, voire elle s'est amplifiée avec le recul de l'attention au vécu et à l'histoire.

Nous constatons un développement des contrôles et de la culpabilisation des personnes les plus pauvres quant à leur capacité à correspondre à ce qu'on attend d'eux comme parents, comme travailleurs, comme locataires, comme malades, comme usagers de services...

Comme si leur situation était liée à leur incompétence, on leur impose différentes remises à niveau ou formations, qui sont la plupart du temps vécues comme des lieux de mépris.

Quant aux investigations des services sociaux, ce qui a été gagné, c'est d'abord le renforcement du poids des travailleurs sociaux. Ils sont dorénavant garantis de la qualité d'assermentés dans les CPAS.

Par ailleurs, dans une situation de difficulté budgétaire des pouvoirs publics, nous constatons un recul de l'aide matérielle de survie qui s'impose. Ceci s'amplifie avec les difficultés budgétaires d'un grand nombre de communes. Ce qui fera le moins de bruit, c'est la restriction qu'on impose dans la solidarité vers le plus pauvre, un recul de l'aide, associé à une augmentation importante du coût de la vie, et en particulier des loyers et des frais de santé.

Il faut à tout prix inverser la tendance.

- **Se battre pour joindre les deux bouts...**

Ces familles ont un revenu très bas, très irrégulier et souvent insuffisant pour joindre les deux bouts.

“La vie à la maison était insupportable à cause des problèmes d'argent. Le juge de la jeunesse avait placé mes enfants. Maintenant, je passe pour une mauvaise mère.”

Même si on les accuse de manquer constamment d'argent parce qu'ils ne savent pas le gérer, les plus pauvres suscitent souvent l'étonnement car ils parviennent malgré tout à s'en sortir avec des moyens limités.

Quelle fiscalité favorable aux familles pauvres ?

On dit généralement que la fiscalité contribue à assurer une redistribution des revenus. *“Le propre des fiscalistes, c'est d'oublier les familles qui ne sont pas soumises à la fiscalité et qui sont précisément les plus pauvres...”*, RGP - p. 28

Une politique familiale à base de déductions fiscales est tout à fait indifférente au sort des familles les plus pauvres...

En effet, toutes les personnes dont les revenus se situent en dessous du seuil imposable ne peuvent en aucune façon bénéficier des avantages fiscaux concédés au titre de déductions fiscales. Concrètement, un ménage qui est, par exemple, au minimex ne bénéficie donc d'aucun ajustement (fiscal) en fonction du nombre de personnes à charge. Or, ces avantages, c'est-à-dire les déductions pour personnes à charge, représentent des montants très importants (plus de 28 milliards, exercice 1990, pour la seule charge des enfants)...
RGP – p. 28

Au nom de cette observation sociale, les responsables et experts progressistes considèrent d'habitude que la politique familiale fiscale doit tenir compte du niveau de vie des familles et être d'autant plus favorable que les familles ont des revenus modestes. H. Peemans-Poullet, Famille, Pauvreté, Fiscalité, in En Marche, mai 1994. RGP – p. 29

Le pouvoir d'achat des plus pauvres a diminué fortement sur 10 ans. Leur capacité de faire face de mille manières et en forçant l'étonnement n'a jamais été suffisamment efficace, et elle l'est de moins en moins.

Du point de vue fiscal, l'impôt négatif est apparu pour les travailleurs qui ne peuvent pas profiter des réductions d'impôts pour enfants à charge. Cet apport lié aux personnes à charge bénéficiera-t-il aussi aux revenus de remplacement ? Nous en parlerons dès que nous pourrons évaluer le fonctionnement de la mesure.



Il reste que le régime fiscal, en quelques années, a encore enrichi les plus riches et appauvri les plus pauvres. Du point de vue de la contribution directe, d'abord. Mais aussi par la création de services à coûts préférentiels pour les plus riches. Services qui imposent aux plus pauvres de travailler dans des conditions absolument quelconques, en dérégulation totale par rapport aux protections du travail, comme personnel d'entretien chez les riches.

Les exemples seront développés plus loin : entre autres, les chèques ALE ou les chèques services.

Ceux qui paient un impôt seront favorisés puisqu'ils pourront mettre à la charge de l'Etat une part de la rétribution, et que ce même Etat financera les frais, les charges et la solidarité.

Les services destinés aux pauvres seront supprimés (par exemple les services d'aides familiales) et les riches seront aidés pour avoir une main-d'oeuvre moins coûteuse qu'avec le travail au noir.

Il conviendrait encore de questionner les diminutions récurrentes des contributions à la Sécurité Sociale. Nous en parlerons dans le chapitre sur les revenus.

Les pensions alimentaires posent d'énormes problèmes aux familles les plus pauvres.

"Il devrait y avoir une caisse pour les femmes dont les maris ne paient pas. Il devrait y avoir une caisse exprès pour les femmes qui vraiment n'ont que ça comme seul recours."

RGP – p. 36

Cette revendication a fait couler beaucoup d'encre depuis dix ans. Un grand nombre d'associations de femmes ont espéré la création d'une caisse de compensation et d'un service qui garantissent le paiement. Le Ministre des Finances s'est engagé, puis il est revenu sur ses promesses, et il a conclu les débats en proposant qu'une part de ses services qui récupèrent l'impôt soient chargés d'essayer de faire pression, voire récupèrent directement quand c'est possible.

Une fois de plus, ceci ne peut fonctionner que dans les situations où les revenus permettent cette saisie et quand les personnes concernées sont connues et joignables.

Une fois de plus, ceci n'offre pas de garantie dans les situations de grande pauvreté.

• Le placement des enfants

"Être placé, c'est perdre sa propre histoire"

Le droit à pouvoir être élevé dans sa propre famille.

Dans le domaine du droit à la famille, c'est sans aucun doute la question du placement des enfants qui suscite les échos les plus forts de la part des exclus sociaux avec lesquels nous travaillons. Au malheur permanent de la pauvreté elle-même vient encore s'ajouter la peine de voir se briser les liens affectifs avec l'enfant. Et cela d'autant plus que ces familles s'efforcent par-dessus tout d'éviter à leurs enfants qu'ils ne connaissent le même sort qu'elles.

"L'humiliation la plus profonde, c'est quand la menace touche aux enfants"

Il faut poser comme point de départ fondamental que la pauvreté ne peut jamais justifier le placement d'un enfant. C'est le maintien dans la famille qui doit rester la règle et le placement l'exception, l'ultime recours. Les juges de la jeunesse et les travailleurs sociaux devraient être beaucoup plus pénétrés de cette idée.

Mais tout indique plutôt que les enfants issus de familles pauvres sont plus facilement ("plus systématiquement") placés que d'autres et qu'on rend difficile tout particulièrement leur retour dans la famille.

D'ailleurs, le placement des enfants n'est-il pas en quelque sorte une "solution" qui revient à déplacer le véritable problème ? RGP – p. 40

Le placement des enfants pour cause de pauvreté de la famille est certainement une des affirmations les plus dures et les plus contestées du chapitre famille dans le RGP.

Ce thème sera particulièrement bien argumenté et les questions qu'il soulève seront abordées clairement.

Dix ans plus tard, une déléguée et une directrice des Services de l'Aide à la Jeunesse disent publiquement qu'elles sont obligées de placer des enfants à cause de la pauvreté des

familles. Les rencontres Agora questionnent de façon récurrente cette problématique. En fait la vraie question est la suivante : protéger un enfant, n'est-ce pas protéger ses proches et sa famille en particulier ?

Et si c'est de la misère qu'il faut protéger l'enfant, n'est-ce pas en protégeant toute la famille qu'on gagnera vraiment quelque chose ?

Tout ceci se résume de cette façon : plutôt que de retirer un enfant parce que sa famille est dans la misère, il vaut mieux rejoindre le combat de la famille et s'associer à elle pour gagner les droits nécessaires.

Souvent, cela s'exprime, comme expliqué dans le RGP, par des problèmes de logement, de revenus, d'accès aux soins de santé ...

CHAPITRE 2 : Emploi et sécurité d'existence

• ALE & titres services

En 94-95 nous disions :

Dans une réflexion globale nous citons les ALE.

"A qui profiteront les coûts horaires avantageux, déductibles fiscalement pour ceux qui utiliseront la main d'œuvre ALE dans lesquelles seront obligés de s'inscrire les allocataires sociaux ? Dans un tel système, les plus riches paieront effectivement parfois moins de 100 Fb par heure grâce à la déduction fiscale". RGP p. 152

10 ans après, quels progrès ?

On ne peut pas ignorer l'évolution des ALE et autres mesures d'activation décidées dans le cadre de différentes législations depuis la sortie du RGP en 1995.

Il est bon de remarquer que la pratique des titres services (appelés à remplacer le travail ALE) présente des aspects amplificateurs des inégalités.

Plus encore que les ALE, la mise en œuvre des **titres services** fait apparaître des transferts de l'Etat vers les populations plus solvables.

- Les utilisateurs de titres services peuvent déduire fiscalement le montant des titres services achetés (déduction plafonnée).
Conséquence : un petit pensionné paiera 6,20 € par chèque. Un ménage plus riche et pouvant déduire à concurrence de 30%, paiera 4,34 € pour 1 heure (pour les montants déductibles plafonnés).
- L'utilisateur paie 6,20 € pour 1 heure de prestation. Le travailleur touche théoriquement le salaire minimum de la commission paritaire dans laquelle se situe son activité.
- 1 heure coûte cependant au total 19,47 €. L'Etat paie la différence, soit 13,27 € par heure prestée. Cette contribution est ponctionnée sur le budget global de la Sécurité Sociale.

Le transfert de l'Etat est de 17 millions d'euros en 2004 et devrait atteindre 163 millions d'euros en 2007 (une indexation de ces transferts est prévue).

On peut souligner l'aspect positif d'inscrire dans un « contrat de travail » les heures prestées dans le cadre des titres services.

Cependant, cet aspect ne masque pas les effets dangereux pour le monde du travail, engendrés par ces nouvelles formes d'emploi. Les chômeurs qui presteront dans ce cadre, par exemple, seront d'office inscrits dans une logique de travail à temps partiel avec une flexibilité accrue. Contrairement aux ALE, les prestations en titres services ne seront pas cumulables aux indemnités de chômage. Ce n'est pas un surplus. Les chômeurs qui prestent en titres services n'entreront plus dans la statistique des demandeurs d'emploi et leur activité sera comptabilisée comme des créations d'emplois.

Le financement par l'Etat des chèques services aurait pu servir à renforcer des services publics d'aides familiales. On pouvait y maintenir un effet de « discrimination » positive à l'égard des ménages les plus pauvres. Les titres services produisent l'inverse ; ils créent des emplois précaires et renforcent les inégalités entre les utilisateurs.

De plus, malgré nous, nous contribuerons, par ces pratiques, à favoriser les tendances actuelles qui veulent faire baisser les salaires du travail.

Malgré nous, nous serons opposés aujourd'hui à ceux qui nous rejoindront peut-être demain dans les zones de misère. Si c'est cela la place qu'on prépare pour les plus pauvres, nous la refusons. RGP – p. 152



• Des formes d'emplois dérégulés

10 ans après, quels progrès ?

L'utilisation des travailleurs les plus pauvres dans des formes d'« emplois dérégulés » (ou tout à fait hors norme) permet de « délocaliser » sur une main d'œuvre interne au pays des travaux qui seront payés moins chers. L'expression qui dit que les « faux emplois » chassent les vrais se vérifie trop souvent. Dans certains secteurs économiques, les emplois « dérégulés » attireront les rémunérations de l'ensemble des travailleurs à la baisse.

Il y a même les situations extrêmes où des travailleurs n'ont pas le choix d'accepter ou de refuser des « emplois » pour lesquels il n'y a pas vraiment un salaire.

A côté de cela, il y a toutes les formes d'emplois dans lesquels les salaires ne présentent plus aucun lien avec le secteur d'activité ou une liaison barémique définie en convention collective.

Un facteur important d'appauvrissement des travailleurs, à travers l'emploi, se situe au niveau de toutes les heures de travail prestées dont les cotisations sociales ne sont plus versées à la Sécurité Sociale. Au-delà du principe de solidarité, les cotisations des travailleurs constituent un salaire différé qui est utilisé dans le cas de passage difficile pour le travailleur (maladie, chômage etc.).

Le marché étant ce qu'il est, notre économie se construit sur base de ces salaires amputés d'une part de ce revenu de solidarité.

On constate actuellement la manière dont ces pratiques contribuent à la déroute de la Sécurité Sociale.

Certains doivent accepter un travail où le salaire est inférieur au chômage ou au minimex. Le sentiment exprimé à ce sujet par les plus pauvres est celui de l'exploitation.

« *Le CPAS voulait me faire travailler pour 40 Fb de l'heure et j'ai refusé* ».

« *Un jeune père de famille vient de refuser un contrat de formation dans une entreprise où il devait nettoyer des machines. Il n'y avait pas de salaire mais un complément de 40 Fb/heure, octroyé par l'entreprise* ». RGP – p. 174

Nous constatons que les choses se dégradent pour les travailleurs en général et pour les plus pauvres en particulier.

Ce que nous dénonçons en 94-95 dans le RGP a pris une tournure beaucoup plus contraignante pour les travailleurs les plus pauvres.

Que ce soit en matière de contrôle des chômeurs ou à travers des activations dans le cadre du revenu d'intégration, la pression exercée sur les allocataires sociaux est souvent telle que cela ressemble à une guerre alimentaire.

Les intentions des diverses conventions qui concernent les droits humains proclament que les travailleurs choisissent l'emploi et que personne ne peut être contraint à un travail. Pour les plus pauvres on est parfois loin du compte.

Le droit à l'aide sociale est remplacé par le « devoir d'intégration » dans et par l'emploi. Bien souvent, dans les conditions de précarité que nous n'arrêtons pas de dénoncer.

« *Après le stage on ne nous embauche pas, ils en prennent des autres.* »

« *Ils m'ont fait faire des stages en travaux de bâtiment, en horticulture, en petite restauration et maintenant on me propose d'aller dans le bûcheronnage. Moi c'est un vrai travail que je voudrais* ». RGP - p. 174

Cela est compréhensible, étant donné la situation de concurrence dans laquelle notre économie se situe. Pour produire des biens et des services au moindre coût, la tendance permanente est de baisser les salaires.

Un moyen consiste à utiliser des travailleurs dont les prestations sont largement subventionnées et exonérées des cotisations sociales.

Si le subventionnement s'arrête, on en prendra un autre travailleur qui correspond aux critères.

Nous connaissons des allocataires sociaux « activés » dans des métiers qui sont généralement réglementés dans le cadre d'une convention collective et qui bénéficient d'une rétribution qui ne constitue en rien un salaire (même indécent):

Les jeunes, et moins jeunes, qui entretiennent les forêts et les propriétés des grands propriétaires terriens d'une région. Ils réalisent des travaux dangereux et spécialisés dans le cadre de diverses formes de contrats qui n'ont généralement pas grand chose en commun avec les contrats de travail « légaux ». Sauf peut-être les devoirs du travailleur.

A partir du moment où ces travailleurs n'ont pas le choix de refuser ou d'accepter ce travail, cela s'apparente fort à la logique des bagnes que certains pensent révolue.

... des travailleurs sociaux rejoignent ces interrogations. On se demande si ces dispositifs de formation, remobilisation, ne produisent pas autant d'exclusion, de contrôle que d'insertion. Souvent, on sait que des personnes ne sont pas réintégrables par ces dispositifs-là. Et qu'il faudrait plutôt partir des compétences, du passé professionnel, des projets, des activités exercées forcément dans l'ombre. RGP – p. 175



Il semble aujourd'hui que la lutte contre la pauvreté ne constitue pas une priorité politique, tout au plus s'agit-il de mesures spéciales en faveur des pauvres mais qui n'éliminent pas les causes profondes de la pauvreté.

Donner un emploi à tout le monde constitue une priorité mais si cet objectif ne s'accompagne pas d'une politique qui décide de supprimer toute forme de production de pauvreté, la généralisation de l'emploi ne suffira pas à supprimer la pauvreté et ses souffrances. RGP – p. 175

Non seulement les politiques de lutte contre la pauvreté ne sont pas une priorité mais pour nous elles reculent voire même elles préparent une plus grande pauvreté pour demain. Exemples :

- Tous ces emplois qui ne permettent pas de sortir de la pauvreté, les contrôles et contraintes exercés sur les allocataires sociaux, la généralisation de l'idée que la pauvreté est due aux pauvres eux-mêmes et que c'est donc eux qu'il faut traiter.
- La volonté de diminuer les protections sociales, la fragilisation de l'ensemble des travailleurs face à un marché de l'emploi de plus en plus violent, les augmentations de temps de travail pour des salaires identiques ou diminués.

• La pauvreté n'est pas une exclusion

La pauvreté n'est pas une exclusion puisque la pauvreté est *intégrée* à toute société libérale qui produit et redistribue inégalement les richesses. Dans cette optique, la politique en faveur des pauvres ne viserait-elle pas à généraliser la précarisation des conditions d'existence ? Les pauvres seraient alors les alibis politiques des dérégulations du marché de l'emploi et de l'accroissement de l'insécurité d'existence. RGP – p. 175

"Il est illogique de parler d'exclusion à propos de la pauvreté puisque cette fonction est intégrée dans un système qui produit et reproduit les inégalités, poursuit Luttés Solidarités Travail.. C'est au nom de l'intégration des exclus que les finances publiques, et donc la collectivité, opèrent des transferts financiers en direction des entreprises. Ce sont toutes les mesures prises actuellement pour favoriser l'emploi. Dans le même temps, on diminue les transferts de solidarité puisque la masse globale ne change pas ou diminue et le nombre de bénéficiaires augmente." RGP – p. 175

Actuellement, sous l'impulsion de l'Europe, les Etats, dont la Belgique, programment des « Plans nationaux d'inclusion », en remplacement des plans de lutte contre la pauvreté.

Si pour certains, il ne s'agit que de terminologie, pour notre part, l'absence des termes de lutte contre la pauvreté ne permet guère d'identifier de quoi on parle et surtout de pouvoir développer des politiques qui s'attaquent aux causes qui produisent la pauvreté.

« Il nous faut prendre conscience qu'à l'heure actuelle, une pensée injuste et fautive se distille dans nos sociétés. Si les marchés de nos entreprises sont bouchés, c'est à cause des salaires des travailleurs qui sont trop élevés. Si la Sécurité Sociale est en difficulté, la faute est aux chômeurs, aux malades, aux assistés.

Non seulement on veut reprendre le peu de sécurité d'existence dont bénéficient les plus pauvres, mais en plus on en arrive à leur faire endosser la responsabilité des difficultés ». RGP – p. 163

Cette perception que la pauvreté est due aux plus pauvres eux-mêmes est bien présente dans une série de législations et de réglementations qui ont pour fonction première d'organiser la surveillance et la répression des plus pauvres.

Pour les plus pauvres, la plupart des droits élémentaires sont conditionnés ou utilisés comme moyen de pression. Le droit à la famille, bien souvent si difficile à construire, sera mis en balance avec l'acceptation d'une insertion professionnelle en activation afin d'obtenir un revenu d'intégration. Une insertion professionnelle dans les conditions qui sont celles réservées aux travailleurs les plus pauvres et qui limite les droits à l'exercice des devoirs.

Dernièrement, une mère de trois enfants se voyait imposer par une ALE un travail de nettoyage dans les bureaux. Cela se passait en dehors des heures d'ouverture des bureaux, donc pendant des périodes où les enfants sont à la maison.

Peut-être cette mère pouvait-elle faire appel à une personne de l'ALE pour garder ses enfants ?

Difficile de refuser même des propositions qui sont absurdes lorsque toute la vie de la famille en dépend.

Nous devons aussi garder à l'esprit qu'au nom de l'équilibre des finances publiques, un certain libéralisme débridé tente de démanteler la plupart des services publics en vue de les privatiser.

Ces projets « de privatisation » que l'on rencontre dans le cadre de la Sécurité Sociale (diverses prestations dont les soins de santé), de l'enseignement, de la sécurité, la police même, etc. contribueront à fragiliser encore un peu plus les plus faibles et à appauvrir d'autres couches de la population.

Le coût de l'exclusion. Vers une mobilisation active des prestations sociales.

Le coût économique de l'inactivité est très important. Le budget chômage avoisine les 230 milliards de Fb (1993-94) et celui du minimex dépasse les 8 milliards de Fb (1993-94).

Les plus pauvres se demandent, rejoints par d'autres, pourquoi cet argent ne serait pas utilisé de manière plus productive en vue de leur permettre d'exercer une activité professionnelle. RGP – p. 185

Après 10 ans, quels progrès ?

Cet extrait du RGP illustre à lui seul la récupération qui est faite de la parole des plus pauvres. La question sur « l'activation » des allocations sociales en vue de permettre des activités qui favorisent une promotion socio-économique des allocataires s'est transformée en diverses formes de travail forcé dans le cadre, par exemple, des activations.

Ce que nous voulions comme un outil de promotion pour les travailleurs les plus faibles qui voulaient entrer dans une telle démarche devient, à travers les législations actuelles, un moyen de contrainte et de répression des plus pauvres.

Ce que nous pouvons percevoir comme potentiel à soutenir au niveau des activités développées par les plus pauvres pour résister à la misère est considéré comme suspect et répréhensible.

Dans la plupart des cas, « activation » rime avec exploitation.

Par ailleurs, si des allocataires sociaux veulent développer des activités de manière autonome, que ce soit au point de vue d'une activité de solidarité de voisinage, de créativité citoyenne, d'exercer le droit d'association, ils connaîtront les pires difficultés voire une suppression des allocations sociales.

Les travailleurs les plus pauvres constituent ce potentiel de main d'œuvre qui permet les délocalisations « internes » de certaines tâches qui coûtent ainsi moins chères.

C'est pour cette raison que seules des activations dans des cadres déterminés sont autorisées.

• La crainte de l'insécurité d'existence généralisée

« Au niveau des revenus du travail, l'argument de la compétitivité des entreprises forcera une diminution des coûts salariaux. Actuellement cette diminution porte principalement sur les charges sociales.

On observe également une volonté d'agir sur le coût direct du travail, entre autres par des sauts d'index. On peut prévoir qu'à terme, dans de nombreux secteurs, la compression des salaires deviendra une réalité courante.

L'insécurité des travailleurs face à la croissance du chômage sera encore renforcée par les mécanismes de flexibilité, par la diminution des protections contractuelles des travailleurs, par la volonté de diminuer le pouvoir syndical.

Les travailleurs les plus pauvres sont directement concernés par ces perspectives, même s'ils ne sont pas actuellement dans un contrat de travail. RGP – p. 188

Après 10 ans, quels progrès ?

Depuis 1994, le mécanisme de dérégulation au niveau des protections des travailleurs les plus pauvres s'est accentué. Ces dérégulations touchent l'ensemble du monde du travail.

Il y a même eu des atteintes par rapport à des principes auxquels nous pensions que les syndicats feraient opposition. Eh bien, non !

Par exemple les dérogations diverses par rapport aux législations du travail dont celles de la protection de la rémunération.

Tout cela est nécessaire pour la mise en œuvre des intérim d'insertion, des chèques services, des activations dans le cadre des CPAS, des emplois formation de toute sorte, pour accentuer la flexibilité de certains travailleurs...

Les chantages à l'emploi permettent de faire passer tout et n'importe quoi. Les exemples de l'actualité sont quotidiens et il n'est pas nécessaire de les énumérer.

Depuis plus de 20 ans, c'est le monde du travail qui paie les mutations dont notre système, producteur de richesses et d'exploitations, a besoin pour évoluer avec la mondialisation.

Cette insécurité d'existence, qui touchait les plus pauvres de manière permanente, s'élargit petit à petit à des couches plus larges du monde du travail.

La pression exercée par le patronat sur la gestion du temps de travail, la diminution des protections sociales, le chantage à l'emploi, l'augmentation du temps de travail avec perte de salaire etc. sont autant d'éléments qui participeront à l'appauvrissement et à l'insécurité de larges populations.

L'emploi, les allocations de chômage et les autres allocations ont subi de profondes restructurations à la baisse alors que, dans le même temps, les contributions des revenus mobiliers et immobiliers ont été très modestes.

Au niveau du discours politique aussi, l'appel à la mobilisation contre la pauvreté est réduit, comme s'il ne s'agissait pas d'un intérêt général, mais d'un intérêt résiduaire qui ne peut être traité que quand la défense des intérêts particuliers des plus riches est assurée.

Les plus pauvres se demandent si, par exemple, il existe le même type de contrôle, en moyens humains et financiers, s'exerçant contre la fraude fiscale, la spéculation financière, la spéculation immobilière. RGP – p. 195

Ces dernières années font la part belle aux bénéficiaires de gros revenus.

En plus de la possibilité de bénéficier de chèques services ou des ALE à bon compte, il faut bien admettre que les diverses réformes de l'impôt favorisent les plus riches.

Au moment où on limite les dépenses publiques en matière sociale, l'Etat organise une grande opération de « blanchiment » d'argent non déclaré, après avoir diminué les taux d'imposition marginaux supérieurs (52,5 et 55 %).

Au moment où on traque les allocataires sociaux, on injecte dans des « chèques services » des montants qui garantissent un service à bas prix, y compris pour des utilisateurs qui sont loin d'être dans le besoin.

Les revenus mobiliers restent avantageusement placés en matière fiscale, par rapport aux revenus du travail.

Nous ne reparlerons pas de la situation du patrimoine des ménages dont l'absence d'inventaire empêche de mesurer le niveau réel des inégalités dans notre pays.

Il est impossible d'aborder la problématique de la pauvreté sans envisager la production et la redistribution des richesses.

A d'autres niveaux, un certain nombre de législations portent une atteinte directe aux droits élémentaires des allocataires sociaux.

Pour des chômeurs, le droit d'association est limité dans le cadre de la participation à l'assemblée générale d'une association. Cela devient dangereux pour eux d'exercer un mandat d'administrateur, même à titre gratuit.

Seule la « citoyenneté active », organisée par les pouvoirs publics, semble être admise pour ceux et celles qui bénéficient d'allocations sociales.



CHAPITRE 3 : Le logement

• Introduction

Le droit des personnes et des familles à bénéficier d'un logement décent doit se comprendre dans le cadre de l'indivisibilité des droits de l'homme. Un seul droit – ou le non-respect de ce droit – a des répercussions sur tous les autres : la santé, le droit à vivre en famille, le droit des enfants à prétendre à une scolarité normale, le droit à la dignité, à être reconnus comme des citoyens comme les autres. Si les personnes éprouvant la pauvreté se sont fortement exprimées sur leur expérience de l'habitat et sur leurs attentes par rapport aux politiques publiques, c'est que " la maison est la famille". L'absence de foyer ou la perspective de cette absence mine le couple, insécurise les parents et les enfants qui craignent d'être séparés, interdit tout projet d'avenir et met en cause les acquis de la famille. RGP - p. 205

Le droit à un logement convenable comme droit social fondamental est repris dans la Constitution belge depuis le 17 février 1994.

Comme le dit l'extrait du RGP ci-dessus, il y a des répercussions sur tous les autres domaines de la vie. Dans ses formes les plus extrêmes, l'exclusion de l'accès au logement porte atteinte à l'intégrité même de la personne dans tous les domaines de l'existence.

Dix ans après...

Devant l'aggravation de la situation du logement des plus pauvres, et notamment l'augmentation des loyers, tant dans le logement privé que dans le logement social, ce constat reste d'actualité. Alors que "*Le logement, c'est comme le pain, c'est VITAL*" (RGP- p. 238), l'offre de logements décents à des prix abordables pour des gens ayant des petits revenus reste bien en deçà de la demande. Certaines mesures, comme le plan HP, par la fermeture des campings, augmente encore considérablement celle-ci.

La plupart des personnes qui vivent la pauvreté ne cessent jamais d'entreprendre des démarches pour obtenir un logement. Elles connaissent la situation du marché du logement. Elles sont confrontées aux difficultés que cela implique, à la nécessité de chercher l'information et d'effectuer des démarches parfois compliquées...Très souvent, différentes situations de logement (recherche d'un logement décent dans le marché privé, dans le logement social, loger dans un squat, dans un camping, le passage par la maison d'accueil) concernent les mêmes personnes et sont les moments différents d'une même histoire. Nous devons aussi constater que de plus en plus de personnes passent par ces circuits marginaux de logement.

Nous n'avons pas voulu être complets dans l'analyse et la comparaison de 1994 et 2004.

Ce travail plus approfondi sera fait par les associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté, dans le cadre du Centre d'Egalité des Chances. Nous reprenons ici ce qui a été dit dans différents lieux collectifs de rassemblement à LST : à la permanence, dans les caves, lors de rencontres du journal La Main dans la Main, lors des ateliers famille et logement, de rencontres intercamping...

L'idée n'est pas de critiquer pour critiquer.

Derrière tout cela, il y a des gens, il y a de la vie, il y a de la souffrance. C'est cette souffrance que nous voulons dire.

Une certaine inertie politique ou certaines mesures politiques parfois maladroites provoquent, chez les plus pauvres, davantage de souffrance. Nous sommes prêts, avec d'autres, et nous le faisons déjà, à relever nos manches, à mouiller notre maillot pour une société plus solidaire.

Pour développer ce chapitre, nous reprenons l'intitulé des chapitres du Rapport :

1. Le logement privé, 2. Le logement social, 3. Les circuits marginaux du logement, mais dans un ordre inverse, pour mettre en évidence que c'est l'accès au marché privé du logement qui pose problème.

• Le logement privé : le lien entre logement et revenu

Le fait d'avoir ou non un logement, et un logement digne de ce nom, est directement lié au revenu (notamment la source et la nature du revenu et donc du travail), à la sécurité et à la protection, à l'intégration et à l'isolement, à l'exclusion et au respect, à l'impuissance ou la maîtrise du droit et des législations. (RGP - p.205)

L'histoire des familles les plus pauvres révèle d'abord un double obstacle général : l'inaccessibilité financière des logements décents couplée à l'indécence des logements financièrement accessibles. (RGP - p.234)

Les participants au Rapport Général sur la Pauvreté relevaient déjà **le lien direct entre habiter dans un logement et la source de revenu**. Ils dénonçaient déjà l'inaccessibilité des logements décents. Les loyers étaient trop chers. Souvent les gens qui avaient des petits revenus étaient relégués dans des logements insalubres.



Dans "La Tuile, le droit au logement pour tous" déjà, enquête réalisée par LST en 1990 dans le Namurois, il apparaissait clairement que le coût du logement devenait de plus en plus

inabordable pour les ménages démunis. La part des charges et du loyer dans le revenu mensuel s'élevait en moyenne à 43 %.

Aujourd'hui encore, beaucoup de locataires, parmi les plus pauvres, sont victimes de la libre fixation du prix du loyer. Le marché privé est en quelque sorte une menace permanente d'exclusion pour les plus faibles. C'est trop cher.

"Après être passés dans une émission de "Vidéoscope", un propriétaire est venu nous rencontrer au camping pour nous dire qu'il avait un beau chalet, pas cher à nous louer. Il dit que sa femme a eu pitié de nous en voyant l'émission. Lorsque nous visitons le chalet, nous constatons qu'il est pourri. Le propriétaire nous dit : pour 300 euros, tu ne peux rien exiger de plus."

"Nous avons senti le mépris. Heureusement que tu étais avec nous. Nous avons un témoin. Sinon, on dirait que ce n'est pas vrai. C'est leur parole contre la nôtre..." (Le Courrier des domaines n°6 - Décembre 2003. p.2)



La tendance constatée en 1994 s'est poursuivie.

Aujourd'hui, il n'est pas rare que la part du loyer et des charges atteigne plus de 50 % ou les 2/3 du revenu mensuel.

Nous avons pour le moment un contact avec une dame dont le loyer atteint 100 % de ses revenus et qui pour vivre est aidée par sa famille.

"Les autorités communales disent partout que nous refusons des logements, que nous sommes trop exigeants... On nous propose des logements autour de 500 € par mois. Comment voulez-vous que nous payions un loyer pareil avec un chômage de 800 € ? Il faut se priver de manger alors ? Quand, dans les petites annonces, nous trouvons des logements aux environs de 300 €, au téléphone, on nous répond qu'ils sont déjà loués." (Le Courrier des domaines n° 6 de décembre 2003, p.2)

Jusque-là, rien n'a été fait pour freiner l'augmentation des loyers, ni au niveau de la réglementation générale des baux à loyers, ni au niveau de la fiscalité.

Des pas ont été accomplis dans le renforcement d'une politique sociale du logement privé. On a augmenté le nombre d'agences immobilières sociales en Wallonie. Tout récemment encore apparaît une petite dernière dans la province de Luxembourg. Nous voulons attirer

l'attention des autorités compétentes sur leur financement car nous savons que celles-ci vivent des difficultés.

Quand on parle de coût du logement, on envisage aussi les charges liées à celui-ci. Nous voulons attirer l'attention pour cette année et les années à venir sur le surcoût pour le chauffage occasionné par l'augmentation des prix pétroliers et qui grèvera encore davantage le portefeuille des plus pauvres.

Il est important d'établir une relation de confiance entre le bailleur et le locataire. Des arrangements boiteux, des accords verbaux, des contrats flous renforcent un rapport inégal au profit du propriétaire.

Nous continuons à militer pour l'établissement de contrats avec des mentions précises. Si rassurer le bailleur sur la solvabilité et la moralité du locataire apparaît nécessaire, certaines pratiques encore bien actuelles contribuent à créer un climat de méfiance réciproque : réclamer la dernière fiche de salaire, exiger un certificat de bonne vie et mœurs, téléphoner au CPAS, se renseigner auprès de l'ancien bailleur, pouvoir consulter une liste de mauvais payeurs...

Comme association où les plus pauvres prennent la parole, nous réclamons que les plus pauvres bénéficient d'un véritable droit au logement. Nous voulons rappeler ce que nous disions déjà il y a dix ans :

Les associations où les plus pauvres prennent la parole récusent l'idée de normes minimales, de salaires minimaux, de conditions minimales, etc. Il faut cesser de penser en termes de minimum quand on parle des citoyens pauvres. Alors que le minimum entraîne une segmentation et se réfère à une catégorie marginale, les conditions de base sont celles qui doivent être nécessairement remplies et elles valent de la même manière pour tous les citoyens. (RGP - p. 251)

• Le logement social est-il social ?

Les logements sociaux sont des logements. Mais sont-ils sociaux ? (RGP - p. 264)

Les participants au Rapport Général soulignaient l'hypocrisie des pouvoirs publics qui tiennent un double langage : il faut d'une part garantir l'accès des plus pauvres au logement social et il faut équilibrer les finances du secteur. L'enjeu est bien que les familles aux plus bas revenus soient bien les premiers bénéficiaires du logement social.

Le logement social apparaissait comme un secteur où la loi n'est pas respectée : les priorités d'accès, les règles d'attribution, le calcul des charges, la constitution des garanties locatives. Les plus pauvres réclamaient plus de transparence dans l'application de la réglementation. On y envisageait même un contrôle démocratique des règles de priorité.

On constatait aussi que l'offre de logement était nettement inférieure à la demande. Il y avait d'interminables listes d'attente.

On mettait encore en avant la complexité des procédures d'inscription : il fallait s'inscrire dans chaque société de logements sociaux et renouveler l'inscription chaque année. La difficulté d'avoir accès aux informations utiles et certains obstacles faisaient que les familles les plus pauvres se décourageaient.

Les familles pauvres dénonçaient la contradiction entre le rôle social et l'expulsion des logements sociaux et suggéraient d'envisager d'autres solutions comme l'étalement du paiement des arriérés de loyers.

Les plus pauvres préconisaient d'associer, même à titre consultatif, les comités de locataires à la gestion des sociétés de logement social. Il faudrait pour cela rendre la politique générale du logement social accessible aux plus pauvres.

Dix ans plus tard, nous nous réjouissons que la Région wallonne a décidé d'investir des sommes importantes dans la rénovation des logements sociaux, de sorte que les plus pauvres ne soient plus en danger parce qu'ils vivent dans des logements sociaux.

Malheureusement, nous sommes toujours dans cette contradiction : finalité sociale dans le logement des plus pauvres et gestion financière d'un parc immobilier. Le système d'attribution qui donne la priorité en attribuant un certain nombre de points veut faire plus attention à ce que les gens vivent. Mais il ne fonctionne pas toujours. Nous savons de la bouche même de travailleurs sociaux travaillant dans des sociétés de logements sociaux qu'on pratique encore le clientélisme politique et qu'on distribue certaines faveurs en remerciement. Il n'y a toujours pas d'avancée dans le contrôle démocratique des attributions. Les tentatives faites par les comités de locataires ont parfois été cassées. Quand un comité de locataires est trop remuant, la société de certains logements sociaux a choisi elle-même les représentants des locataires. Comme propriétaire, la société dispose de moyens de pression énormes.



Comme nous rencontrons des familles démunies dans plusieurs régions, nous devons constater que dans telle petite ville, il y a deux cents personnes en attente d'un logement social, ailleurs c'est 400 personnes inscrites ; ailleurs c'est 150. Les listes d'attente sont interminables. Et c'est partout. Dans de pareilles listes, on n'est pas tout seul à être prioritaire. A supposer que le système fonctionne normalement, qui est prioritaire des prioritaires ?

La difficulté d'avoir l'entièreté de l'information et la complexité des procédures d'inscriptions ne permettent toujours pas une procédure simplifiée. Les sociétés de logements sociaux procèdent toujours à des expulsions.

Nous voulons rappeler ici notre volonté d'appliquer le principe "Pas d'expulsion sans proposition sérieuse de relogement", qui est loin d'être une priorité.

Ainsi le CPAS doit être mis au courant de toute expulsion.

Nous connaissons une commune où la société de logement social ne communique pas au CPAS l'information concernant certaines situations. Quand on connaît l'impact d'une expulsion sur les personnes qui la vivent, il y a de quoi se poser des questions. Etre expulsé, c'est se sentir considéré comme moins que rien. Nous avons aussi le sentiment qu'il y a quelques années, on tenait plus compte de la présence des enfants avant d'envisager une expulsion.

"L'expulsion, c'est avant tout une violation des droits de l'homme, de la dignité humaine et du droit à se loger. La réaction de la société et le regard qu'elle porte provoquent une humiliation publique. L'expulsion crée une profonde souffrance humaine et familiale et est vécue comme un traumatisme. C'est un drame qui se vit avant (angoisse de l'endettement, peur des poursuites judiciaires, énervement, troubles familiaux, dépressions), pendant (jugement de déguerpissement, saisie des biens, bris et perte de meubles) et après l'expulsion (placement des enfants, éclatement de la famille, perte du travail, désordres administratifs, troubles psychologiques)." (RGP – p. 245)

• Les circuits marginaux du logement

L'existence d'un circuit marginal du logement est la conséquence du dysfonctionnement et des déficiences du marché du logement, que ce soit au niveau des habitations privées ou des logements sociaux. La première priorité est que le marché normal du logement soit accessible à tous. (RGP - p. 209)

La quasi-totalité des énergies semble consacrée à gérer l'urgence... sans qu'on ne reconnaisse que ceux qui sont rejetés dans des situations marginales de logement, sans-abri, mal logés, expulsés, sont d'abord des victimes de la faiblesse de l'action des pouvoirs publics pour encadrer les prix, les loyers des logements, premier pas nécessaire pour assurer une sécurité d'habitat à ceux qui connaissent la pauvreté et la précarité. (RGP - p. 207)

Nous voulons, **comme il y dix ans**, rattacher l'existence des personnes qui vivent dans le circuit marginal du logement (la rue, les squats, la maison d'accueil, le camping,...) au fait que le marché du logement privé, parce qu'il est financièrement inabordable, en exclut une partie de la population.

Sans avoir une action efficace sur celui-ci, la situation s'aggravera au fur et à mesure de la hausse des loyers. S'il faut prévoir des lieux d'accueil d'urgence, c'est se voiler la face que d'investir uniquement dans l'urgence parce qu'on n'arrive pas ou qu'on ne veut pas faire autre chose.

Nous reprenons ci-dessous deux espaces de vie où les pauvres se retrouvent une fois qu'ils sont exclus des marchés privé et social du logement. Nous n'avons pas voulu envisager toutes les différentes situations que le RGP nommait à travers le circuit marginal du logement. Nous savons aussi que l'habitat dans les campings et les domaines ne représente pas uniquement le lieu où les plus pauvres élisent domicile. D'autres catégories de population s'y retrouvent avec d'autres motivations.

♦ **Vivre l'habitat permanent en camping et en parc résidentiel**

"Mme X. habite dans une caravane dans un parc résidentiel. Elle était indépendante et a fait faillite. Elle a vécu plusieurs mois avec ses chiens dans la rue. Elle a cherché à se reloger dans le logement traditionnel, mais soit les logements étaient trop chers, soit elle ne pouvait montrer une preuve des revenus du travail, soit on refusait ses chiens. Tout son combat était d'avoir un toit au-dessus de sa tête. Mais elle est arrivée à la conclusion que pour elle, habiter dans une maison, était impossible. Elle nous a dit combien elle était obsédée par les toits depuis qu'elle est passée dans la rue. Quand elle va en ville, ce qui la frappe le plus, c'est de voir tous ces toits et qu'il n'y en a pas un pour elle. Par défaut, elle fait le tour des parcs résidentiels et finit par trouver une caravane.

Pour cette dame, avoir un toit au-dessus de la tête, c'est une victoire importante." C'est le lieu qui m'a permis de me relever et d'avoir les choses élémentaires pour vivre : de l'eau, de l'électricité, du chauffage, un domicile, des voisins... " (tract de la table ronde organisée par la Région wallonne le 12-03-03, cosigné par LST, Solidarités Nouvelles, Le front commun des SDF, ATD Quart-Monde et le Miroir Vagabond)

Dans le Rapport, on constatait déjà la présence de ce type d'habitat. Des propositions ont été formulées. Si des études ont été réalisées pour essayer d'avoir une idée précise de l'ampleur de la problématique, les résidents n'y ont pas participé. Il y a **maintenant** un plan HP à travers lequel la Région wallonne, dans une première phase, veut rendre les campings et les autres infrastructures touristiques en zone inondable à leur vocation touristique. Une deuxième phase s'occupe des infrastructures non situées en zone inondable. Bien que l'approche se veuille transversale, les effets sont transversaux aussi, avec des implications dans tous les domaines. Derrière l'application de ce plan, il y a des gens qui vivent, qui souffrent parfois.

Malgré le fait que le plan stipule précisément que les gens quittent les campings sur base volontaire, nous ne pouvons que souligner l'aspect de pression psychologique que ce plan et son application fait peser par certaines communes sur les habitants. *"Mme Y me téléphone au mois de mars. Elle est angoissée. Elle me dit que ces derniers mois, chaque fois qu'elle rencontre le bourgmestre, il lui dit qu'ils doivent quitter le camping pour la fin du mois. Renseignements pris auprès de la présidente du CPAS, le camping fermera définitivement au mois d'octobre."*

Il y a la pression financière : *" En fait, nous avons été obligés de partir. Il n'y avait pour nous que cette solution-ci et nous avons dû la prendre. Nous n'avons ni le choix ni les moyens de vivre comme on aimerait vivre. Vivre dans une petite maison avec une chambre et avec un terrain où je pourrais jardiner. N'y a-t-il pas moyen de développer ce genre d'habitat pour nous ? (Le Courrier des domaines n° 8 de juin 2004, p. 2)*

Il y a aussi toutes les répercussions sur la santé, sur l'entente dans le couple...

"Dans quelques semaines J et C devront quitter leur 'coin'... Avec le maigre budget qui est le leur, comment retrouver ailleurs un autre chez eux ? Cette question, ils la tournent dans leur tête jour et nuit. A bout de nerfs, ils voient arriver avec angoisse la date fatidique du 1^{er} novembre." (Voix Off n° 135-septembre 2003)

"Maintenant il faut quitter. Le pire pour nous, c'est qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait, au niveau du logement et au niveau de l'accès à l'électricité. C'est vrai, on a passé de nombreuses heures à pleurer, à se disputer aussi..." (Le Courrier des domaines n° 6 décembre 2003 p.3)

On parle aussi dans le plan de démocratie participative, de concertations locales auxquelles participent les résidents. A elle seule (sans compter les problèmes de logement), cette méthode est une véritable révolution et nécessite du temps. Elle bute nécessairement sur certains obstacles. A ce niveau, il y a toutes sortes de fonctionnements. Nous apprenons que dans une certaine commune, c'est le bourgmestre qui choisit le représentant des résidents.

Nous pensions naïvement que les habitants d'un camping ou d'un domaine choisissent eux-mêmes la personne qui les représente dans la concertation. Loin de nous l'idée que ça se passe partout de la sorte. Il s'agit d'une personne qui a bien les moyens et un beau chalet. Il ne représente pas les petites gens et ne sera pas concerné par le plan. Ailleurs, certains délégués de campings ne sont pas les bien venus dans la concertation. Ailleurs encore les résidents ignorent le nom de la personne qui est responsable au niveau communal de la concertation avec les résidents. Ce ne sont pas toujours des personnes réellement issues du monde associatif qui sont responsables des concertations locales. Il faut être, en plus, conscient des rapports de force qui se jouent au sein de ces concertations : la personne qui habite un camping et qui est en demande d'un logement est dans une situation de fragilité par rapport à l'ensemble du groupe. La présence du monde associatif à ses côtés peut pallier en partie à cette infériorité.

Nous lisons actuellement dans la presse des articles du type : "Des chiffres révélateurs" (La Dernière Heure du 17 mai 2004) où la seule chose qu'on parvient à relever, à travers des chiffres, c'est que les campings se vident (moins dix à gauche, moins quinze à droite). Puisque l'objectif du plan HP est de donner à tous accès à un logement décent, " nous aurions aimé que la presse nous dise où sont partis les gens, sont-ils relogés décentement, à quel coût financier et humain, ont-ils eu le choix, se plaisent-ils dans leur nouveau logement ? " Au lieu de parler de ce qui se vide, " qu'on nous dise ce que les gens vivent ; si pour eux, dans leur histoire, ce nouveau logement est une avancée, permet de vivre mieux..." (Le Courrier des domaines n°8 – juin 2004 p.3).

♦ ***Vivre sans domicile fixe***

On déstructure une société plus qu'on ne le croit en n'encadrant pas le marché du logement et en ne construisant pas des outils sélectifs d'une politique sociale du logement garantissant les droits des plus pauvres. RGP - p. 206
--

Les participants du Rapport Général soulignaient les conséquences considérables sur la vie quotidienne de n'être pas inscrit dans une commune. On perd alors tous ses droits.

L'exemple qui suit en est une belle preuve, d'autant que ce qui l'a fait basculer, c'est l'expulsion d'un logement appartenant au CPAS, qui a une mission de travail social avec les plus pauvres. Aujourd'hui, deux ans après, on nous dit qu'on ne sait rien faire.

"Mme XC est sans domicile fixe depuis deux ans. Sa vie a basculé lorsqu'elle a été expulsée d'une maison qu'elle louait au CPAS. Cette maison était insalubre. Un lierre rentrait par les châssis et poussait à l'intérieur. Devant la télé locale, tout le monde allait intervenir. Dans les faits, depuis deux ans, elle est à la rue. Elle dort dans un garage, dans un squat, chez une amie, dans un camping, dans une tente au milieu des bois...Elle a perdu la garde de ses enfants. Globalement sa santé en a pris un méchant coup et elle s'est retrouvée avec un administrateur de biens.

Elle a provoqué la rencontre d'amis et d'associations pour voir plus clair dans sa situation et faire ensemble des démarches. Pour le moment, vu que le dossier allocations familiales est bloqué, lors d'une rencontre avec le médiateur de dettes et le juge des saisies, le médiateur dit qu'il n'y a pas de possibilités financières pour qu'elle ait un logement. Le juge dit que le droit au logement est inscrit dans la loi."



Nous sommes très présents dans des communes du monde rural, souvent à vocation touristique, où il y a aussi des sans-abri. Il y a d'une part la belle façade à présenter aux touristes et d'autre part les misères qu'on veut cacher. Nous sentons ces communes démunies par rapport à ce problème. Le réflexe est de se voiler la face, de nier le problème. Quand on les pousse dans leurs derniers retranchements, les autorités communales et le CPAS disent qu'ils ne savent rien faire.

Nous avons assisté à une entrevue où le président du CPAS payait à une famille un ticket de train pour aller sur Bruxelles. Nous mettons un groupe sur pied avec différents partenaires dans cette région pour que notamment la question du logement des plus pauvres devienne indiscutable et soit sur la voie publique. Nous disons justement qu'il ne faut pas que le droit au logement soit uniquement inscrit dans la loi. Nous voulons qu'il se traduise en actes du côté politique et en réalité dans la vie des plus pauvres.

Il serait également intéressant de pouvoir évaluer comment la loi sur l'adresse de référence est appliquée tant au niveau des CPAS que chez les particuliers. Celle-ci permet quand même de maintenir ses droits pendant la période qui pose problème au niveau du logement.

Quand, face à toutes les difficultés que nous avons énumérées ci-dessus par rapport au droit au logement, les plus pauvres essaient de se débrouiller par eux-mêmes, ils sont pénalisés. Les plus pauvres qui veulent vivre la solidarité en hébergeant un ami ou un membre de la famille qui se retrouve à la rue continuent à être sanctionnés financièrement : suppression de l'aide, diminution des allocations ou de la pension, augmentation du loyer du logement social, menace d'expulsion. C'est une véritable injustice parce qu'ils assument ainsi la responsabilité des pouvoirs publics.

Pour conclure, nous reprenons cette intervention de J. squat, rédacteur du rapport "Grande pauvreté et précarité économique et sociale" du Conseil Economique et Social en France qui garde toute son actualité :

"Conférer aux plus pauvres toutes les libertés et droits civils et politiques, sans mettre à leur disposition les moyens concrets pour réaliser ces droits, revient à les enfoncer encore plus profondément dans leur position d'exclus, car alors on dira : voyez, ils reçoivent tous les droits mais ils ne les utilisent pas." J. squat RGP - p. 234